

# AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

**OBJET** : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 6 aérogénérateurs et 1 poste double de livraison

**PÉTITIONNAIRE** : Société **GATIN'EOLE EST** (siège social : 3 rue du Moulin de La Canne – 45300 PITHIVIERS)

**EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : **AUXY** et **BORDEAUX EN GÂTINAIS**

**DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours consécutifs, du 2 mars au 2 avril 2021 inclus.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de l'autorité environnementale, est déposé dans les mairies d'AUXY et BORDEAUX EN GÂTINAIS où le public pourra en prendre connaissance, pendant les heures habituelles d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Une version numérique du dossier sera consultable à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel)

Le dossier sera également publié sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

le public pourra solliciter des informations sur le projet auprès du siège social de la société GATIN'EOLE EST.

Le Commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, **M. Christian BRYGIER**, Gendarme en retraite, tiendra les permanences suivantes pour recueillir les observations orales et écrites du public :

À la Mairie d'AUXY	À la Mairie de BORDEAUX EN GÂTINAIS
- le mercredi 10 mars 2021 de 13h30 à 16h30 - le lundi 22 mars 2021 de 13h30 à 16h30	- le mardi 2 mars 2021 de 14h00 à 17h00 - le vendredi 2 avril 2021 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies d'AUXY et BORDEAUX EN GÂTINAIS,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de BORDEAUX EN GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-sei-gatineoleest@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-gatineoleest@loiret.gouv.fr) ; les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies d'AUXY et BORDEAUX EN GÂTINAIS, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.